Nations Unies A/HRC/17/38/Corr.1



Assemblée générale

Distr. générale 30 mai 2011

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Dix-septième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Rapport de l'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels, M^{me} Farida Shaheed

Rectificatif

1. Résumé (4ème et 13ème lignes)

Remplacer et aux bénéfices qui en découlent par et d'en jouir

2. Table des matières, titre V

Remplacer et aux bénéfices qui en découlent par et d'en jouir

3. Paragraphes 1, 3, 12, 15, 21, 33, 34 (2ème ligne), 44, 49, 56, 61 (2ème et 5ème lignes), 66, 67, 68, 69 (8ème ligne), 71, 73, 75, 78, 79, 80 (i) et (l)

Remplacer et aux bénéfices qui en découlent par et d'en jouir

4. Paragraphes 2 et 37

Remplacer et aux bénéfices qui en découlent par et en jouir

5. Paragraphe 34, dernière phrase

Remplacer et puissent avoir les bénéfices qui en découlent par et qu'ils puissent en jouir

6. Page 17, titre V

Remplacer et aux bénéfices qui en découlent par et d'en jouir

7. Paragraphe 58, 1ère et 8ème lignes

Remplacer L'accès au patrimoine (culturel) et aux bénéfices qui en découlent par Avoir accès au patrimoine culturel et en jouir

8. Paragraphe 69, 2ème ligne

Remplacer l'accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent par le droit d'accès au patrimoine culturel et d'en jouir

9. Paragraphe 80 (k) et (n)

Remplacer l'accès au patrimoine culturel et aux bénéfices qui en découlent par le droit d'accès au patrimoine culturel et d'en jouir

2